Un Laboratoire d'Expériences Culturelles

Une association de valorisation de territoire !

BULLETIN D'ADHESION 2017

☐ Particulier ☐ Structure (association, entreprise, etc.)

Nom de la structure : .....

Personne - Contact : .....

Adresse : .....

.....

Tél : .....

Courriel : .....

Site internet : .....

Page Facebook : .....

Activité : .....

Descriptif des produits /prestations vendu(e)s : .....

.....

.....

Date de l'adhésion : …. /…./…… Montant de l'adhésion : ……€

☐ Chèque ☐ Espèces

Je choisis d'être :	Rôle	Participation financière
Sympathisant/e	Je soutiens financièrement l'association et reçois les informations.	La participation est laissée à votre convenance. Elle permet de répondre aux frais de fonctionnement et de développer de la trésorerie pour mener à bien nos activités.
Membre actif/ve :	Je cotise et participe à la vie de l'association (réunions, assemblées générales et activités de l'association).	

Un Laboratoire d'Expériences Culturelles - Association Loi 1901
9, rue du Vieux Bourg - 56220 Rochefort-en-Terre
Contact : Natacha MOREL - labo.experiencesculturelles@gmail.com
N°SIRET : 824 341 150 00012 – APE : 9499Z

Un Laboratoire d'Expériences Culturelles et Journées Européennes des Métiers d'Art

Les Journées Européennes des Métiers d'Arts
avec Un Laboratoire d'Expériences Culturelles
Parcours sur l'artisanat dans les rues de Rochefort-en-Terre

☐ Professionnel-lle ☐ Amateur-trice (association, particulier)

Proposition d'animation* : .....

.....

Portes ouvertes* : oui / non

Adresse de la manifestation : .....

.....

En m'inscrivant aux JEMA par le biais de l'association Un Laboratoire d'Expériences Culturelles, je m'engage à reverser 10% des recettes liées à ces Journées à l'association Un Laboratoire d'Expériences Culturelles.

**** Clauses de participation aux JEMA (règlement en pièce jointe) :***

- *Afin d'avoir plus de lisibilité et de cohérence sur cet événement, le règlement des JEMA demande à ce que les **horaires d'ouverture des ateliers au public soient les même pour tou-te-s, à savoir : "Ouvrir son atelier le samedi 1er et le dimanche 2 avril, de 11h à 19h, à minima".***
- *D'autre part, les JEMA demandent à ce qu'il n'y ait **pas de contribution financière à demander au public** pour l'entrée de l'atelier ou la participation aux animations (ce qui n'empêche pas de vendre vos créations bien entendu !)*
- *Un questionnaire bilan vous sera adressé afin d'avoir des retours sur la participation du public et la manière dont vous vous y retrouvez.*
- *Dans le règlement des JEMA, il est spécifié que "le professionnel s'engage à exercer **à titre professionnel** un métier relevant de la liste des métiers d'art établie par l'arrêté ministériel du 24/12/2015, quel que soit le statut du professionnel (artisan d'art, profession libérale, artiste-auteur, etc.) et à exercer votre profession métier d'art comme activité principale." L'association Un Laboratoire d'Expériences Culturelles souhaite également **mettre en avant les pratiques semi-professionnelles et amateurs** dans les pratiques artistiques (comme l'atelier poterie pour des animations enfants par exemple). Nous ne sommes donc pas fermés à des propositions d'inscription qui ne seraient pas professionnelles.*